

« Sauvons l'Europe » - Collectif départemental 44

Avenir du traité constitutionnel - Perspectives de travail -

1 – Le constat 2006

Les « nons » aux référendums français et néerlandais sur le projet de Traité constitutionnel ont été les révélateurs du décalage, grandissant au fil des années, entre les politiques conduites par le Conseil et les conseils des ministres et les aspirations des citoyens européens.

Déficit d'organes de démocratie participative, déficit d'information et de concertation (confiées aux Etats) des citoyens européens, utilisation trop fréquente de l'Union par les hommes politiques nationaux comme bouc émissaire des politiques de rigueur budgétaire (pacte de stabilité...), élargissements « à marche forcée » sans qu'une évolution significative du fonctionnement institutionnel n'ait pu être engagée par le Conseil (échec des Traités d'Amsterdam et de Nice sur ce plan), déficit crucial d'apparition de l'Union sur la scène internationale, proposition de « libéralisation aux forceps » des services d'intérêt général (directive services) ou des services portuaires par la Commission, bien des éléments ont conduit l'Union à la situation de blocage avéré dans lequel elle se trouve à la suite des référendums.

Un coup crucial lui a été porté par le conseil des ministres du 4 avril 2006, lors de son vote des perspectives financières 2007–2012, de 12% inférieure à la proposition du Parlement (elle-même déjà en deçà de celle de la Commission), alors que 10 pays sont entrés dans l'Union et 2 s'apprêtent à le faire en 2007 !

Les européens les plus enthousiastes se recrutent désormais au sein des pays candidats à l'adhésion et non plus dans l'Union elle-même, même si l'appréciation sur l'Europe varie beaucoup d'un pays à l'autre ; attentisme prudent mais scrupuleux chez les Anglais, défiance due à une perte des références et repères nationaux dans une société devenue extrêmement multiculturelle en Hollande, europhilie affirmée mais convenue, après des années de totalitarisme en Espagne, dubitativisme interrogatif mais inquiet en Tchéquie, très forte aspiration à une souveraineté nationale après de décennies d'occupations pour les Polonais ..., ces quelques exemples illustrent la variété des « bonnes » raisons de nos voisins de l'Union de n'avancer qu'à petits pas (cf. « Alternatives internationales »-sept 2006), la France n'étant pas en reste comme on l'a vu.

2 – Le paradoxe

Les traités de Nice et d'Amsterdam ont clairement démontré que la méthode du compromis intergouvernemental, assorti du principe d'unanimité pour les décisions importantes, avait atteint ses limites absolues et que l'avenir de l'Union ne pouvait plus être laissé aux mains des Etats membres au sein du Conseil. Le rôle absolument dérisoire du Parlement concernant des questions cruciales telles que les politiques budgétaires et fiscales, étrangères et de sécurité commune, commerciales, sociales... constitue un obstacle majeur à la capacité d'évolution et d'action de l'Union.

Le projet de traité constitutionnel aujourd'hui adopté par 16 pays des 25 permettait d'instaurer, parmi les éléments les plus marquants :

- l'attribution d'une personnalité juridique unique et l'extension importante de la majorité qualifiée, définie de manière claire et convaincante,
- la reconnaissance de la double nature de l'Union en tant que regroupement d'États et espace de citoyenneté,
- un outil juridique opposable aux tiers que constitue la Charte des droits fondamentaux (alors qu'elle n'est qu'annexée au Traité de Nice),

- la nature publique de la législation européenne,
- le droit d'initiative citoyenne...

Le paradoxe réside dans le fait qu'une grande part du contrôle citoyen sur le fonctionnement institutionnel aurait été largement accru avec l'adoption du Traité par l'ensemble de pays-membres, réduisant de ce fait l'influence pro-libérale marquée de la Commission, le pouvoir des lobbies, et permettant une expression accrue des forces sociales organisées (confédération européenne de syndicats) et citoyennes (CESE, droit de pétition, etc.)

Mais la présentation même du Traité sous ses 4 parties, fruit d'un compromis que l'on peut considérer comme historique entre 25 pays, a été rejeté dans sa forme par de nombreux citoyens, en bloc avec les politiques néo-libérales conduites par le Conseil ces dernières années. Le paradoxe s'exprime donc également par le fait que, dorénavant, « l'Union européenne de Nice » est en passe de devenir ce grand « marché régulé » tant dénoncé par les adversaire du Traité, où la concurrence (« non libre et faussée » !) entre pays devient la règle (cf. débat au Parlement français sur le partenariat Suez-GDF).

3 – Les propositions

Suite aux « nons » français et néerlandais, le Conseil européen de Juin 2005 a proposé une période de réflexion « mise à profit pour permettre un large débat dans chacun des pays-membres, associant tant les citoyens, la société civile, les partenaires sociaux, les parlementaires nationaux que les partis politiques ». Il n'a cependant donné aucune précision quand aux modalités de cette réflexion. Les Parlements nationaux ont quasiment tous soutenu le principe de rencontres parlementaires visant à stimuler et synthétiser le dialogue mais n'ont engagé aucune initiative en ce sens (cf. site – www.eurosduvillage.com. -janvier 2006)

De son côté, la Présidence autrichienne de l'Union (janvier-juin 2006) s'est contenté d'énumérer les problèmes alimentant la morosité générale, avant de laisser à la Finlande (juillet-décembre 2006) le soin d'esquisser des solutions. Premier dilemme : comment respecter le choix populaire des peuples ayant refusé le projet constitutionnel sans renier la décision des 16 pays ayant ratifié le texte, y compris par voie référendaire (Espagne, Luxembourg) ?

Le proposition française, en début d'année, de créer plusieurs « cercles » d'intégration permettant d'avancer sur des sujets majeurs, par exemple la création d'un poste de Ministre européen des affaires étrangères ou une intégration renforcée des pays de la zone euro, s'est heurtée au refus de la Chancelière allemande de considérer le Traité comme moribond. Il faudra vraisemblablement attendre cette Présidence allemande, début 2007, pour que des propositions plus concrètes et crédibles soient faites par le Conseil.

Le Parlement européen a lancé l'initiative d'un rapport sur « la période de réflexion », confié à deux député l'un libéral anglais (Andrew Duff) et l'autre vert autrichien (Johannes Voggenhuber), afin d'en cerner les enjeux et perspectives. Ce rapport d'initiative initial intitulé « La période de réflexion : structure, sujet et cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne » avait les ambitions suivantes :

- la « période de réflexion doit permettre de distinguer les propositions qui, dans le Traité constitutionnel, font consensus de celle qui prêtent à controverses et ont été au cœur des campagnes référendaires,
- elle doit déboucher sur la convocation d'une nouvelle Convention chargée de retravailler sur ces points de désaccord, le résultat final devant être soumis à un vote consultatif dans toute l'Union au même moment et en même temps que les élections européennes de 2009.

Ces propositions, particulièrement audacieuses, n'ont pas réussi à s'imposer et le projet de a été profondément remanié par de nombreux amendements, débats, auditions ainsi qu'un symposium du Parlement en octobre 2005, aboutissant à un compromis PPE/PSE affichant une nette préférence pour un maintien du texte existant.

Adopté le 19 janvier 2006, ce projet présente les grandes lignes suivantes :

- face au constat d'une persistance des problèmes politique et institutionnels dans l'Union, renouvellement de l'appui clair du Parlement à la Constitution (déjà exprimé une première fois en janvier 2005),
- insistance pour que ce texte entre en vigueur d'ici les élections de 2009,
- appel à un grand débat public coordonné par le Parlement, appel aux gouvernements nationaux et à l'ensemble des institutions pour qu'ils agissent en faveur de l'adoption de ce Traité, organisation de forums interparlementaires europarlament-parlements nationaux, débats impliquant la société civile et les partis politiques,
- proposition de tirer les conclusions de cette période de réflexion courant 2007.

La plupart des députés PPE et PSE ont voté pour ce texte mais la majeure partie des socialistes français se sont abstenus (à quelques exceptions près, dont Michel Rocard), refusant de privilégier l'option du maintien du texte en l'état. Au delà du rapport proprement dit, les débats ayant eu lieu au sein de l'europarlament sont particulièrement intéressants et permettent d'augurer les controverses en cours sur la relance du processus constitutionnel.

4- Les questions à traiter

Le travail du groupe pourrait consister dans les points suivants :

- état des lieux plus exhaustif et analytique des propositions en cours en Europe concernant la relance du processus constitutionnel, mise en place d'un système de veille et circulation de l'information au sein des collectifs « Sauvons l'Europe »,
- préparation d'une rencontre avec des europarlamentaires étrangers ou français afin de connaître les propositions et débats en cours aujourd'hui au sein de cette instance,
- construction d'un argumentaire sur la relance du processus constitutionnel, qui pourrait servir de guide lors de la table ronde « Sauvons l'Europe/partis politiques-candidats » en début d'année 2007.

• • •